

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Les **VENDREDIS** après-midi fermés jusqu'au 3 septembre 2016

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca

CUEILLETTE VIDANGE ET BAC BRUN

La municipalité désire vous rappeler que les opérations de collecte et de transport des résidus acceptables (bac roulant standard à déchets et les bacs bruns) s'effectuent entre 5h00 et 20h00 sur le territoire, également, il se peut que l'heure de cueillette diffère d'une fois à l'autre. De plus, selon l'entente, le bac roulant standard est obligatoire pour la cueillette. Aucun autre type de contenant n'est accepté, à l'exception de la cueillette des encombrants. Aucun résidu acceptable déposé à l'extérieur d'un contenant admissible ne sera collecté. Le fournisseur n'est pas tenu de ramasser les ordures qui sont dans des sacs au côté de votre bac. Merci de votre collaboration.



AVIS AUX CITOYENS ET CITOYENNES

Résidents et résidentes du chemin de la Grève-Fatima, de la Place Malenfant, du Chemin Rioux et du chemin Cap-Marteau – Municipalité Notre-Dame-des-Neiges

Chaque année, le Canadian National (CN) effectue la réfection des passages à niveau sur son réseau routier afin de maintenir une surface de roulement adéquate pour les utilisateurs et assurer l'intégrité de la circulation ferroviaire. Cette année, deux (2) passages à niveau de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges ont été ciblés, soient ceux du chemin de la Grève Fatima et du chemin Rioux.

En conséquence, ces travaux nécessiteront la fermeture complète des dits chemins, et ce, pour une durée de huit (8) heures, soit de 4h00 du matin à midi. Les dates retenues par le CN pour effectuer les travaux sont lundi 8 août 2016 pour le chemin de la Grève-Fatima et mercredi le 10 août 2016 pour celui du chemin Rioux. Il y aura possibilité de détour par la piste cyclable reliant le chemin Rioux et le chemin de la grève-Fatima et ce, entre 7h00 et 13h00 pour les deux dates ci-haut indiquées (véhicules légers seulement). Des signaliseurs seront sur place afin d'assurer la sécurité des utilisateurs.

Merci de votre compréhension et nous sommes désolés des inconvénients occasionnés.

La direction.



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0

Tél. : (418) 851-3009

Année 14, Numéro 6

AOUT 2016

FERMETURE BUREAU MUNICIPAL VENDREDI PM, PÉRIODE ESTIVALE

Nous vous rappelons que nos **bureaux seront fermés les vendredis de 13h à 16h** pour la période estivale et cela dès le 5 juin jusqu'au 3 septembre inclusivement.



3^E VERSEMENTS DE TAXES / 14 AOÛT 2016

Il vous est possible de faire vos paiements de taxes municipales via Internet par Accès-D, par chèque ou en passant nous rencontrer au bureau municipal.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

Le ramonage des cheminées effectué par l'entreprise « Service de ramonage M. Ouellet enr » est en cours et devrait être complété d'ici-là **mi-septembre**. Si d'ici là, votre cheminée n'a pas été inspectée et / ou ramonée, vous devez communiquer avec celui-ci au ☎ 418-851-4556 pour rendez-vous le plus rapidement possible.



TOURNOI BALLE - OPTIMIST 26 & 27 AOUT

Invitation à Rivière-Trois-Pistoles

les 26 et 27 août 2016

Tournoi de balle-donnée

Pour inscription et information :

Mikael Rioux : 418-951-3020

Venez encourager les joueurs durant le tournoi !

Feu de camp samedi en soirée (si la température le permet)

OPTIMIST INTERNATIONAL

L'HERBE À POUX... ÇA S'ARRACHE !

Voici un communiquer spécial du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSSBSL) L'herbe à poux est une mauvaise herbe très répandue au Québec. Elle est présente de mai à octobre et meurt aux premières gelées à l'automne. À la mi-juillet, l'herbe à poux commence à fleurir et produit du pollen. Le pollen voyage dans l'air sous la forme d'une fine poussière et provoque chez les personnes allergiques le rhume des foins et, parfois, la sinusite chronique ou l'asthme. Limiter la présence de cette plante est un geste simple contribueront à améliorer la santé de plus d'un million de Québécois allergiques au pollen de l'herbe à poux.

Reconnaitre l'herbe à poux

L'herbe à poux est souvent confondue avec l'herbe à la puce. L'apparence de ces deux plantes est toutefois très différente et elles n'ont pas les mêmes conséquences sur la santé. Il est important de savoir les reconnaître.

Herbe à poux	Herbe à la puce
	
<p>L'apparence et la taille de cette mauvaise herbe varient en fonction de ses stades de croissance, mais elle peut atteindre jusqu'à 1 mètre de hauteur. On peut la reconnaître grâce à son feuillage dentelé, semblable à celui des carottes. L'élément responsable des allergies est le pollen, qui cause la rhinite saisonnière.</p>	<p>Cette plante peut atteindre près de 1 mètre de hauteur. Ses feuilles ont une bordure lisse ou légèrement découpée. Elles sont lustrées et leur couleur varie : rouge vin au printemps, et vert foncé en été l'automne, elles sont multicolores. La plante contient une sève toxique qui provoque une réaction allergique de la peau.</p>

Limiter la présence de l'herbe à poux dans votre environnement

Pour les petits terrains

Sur les petits terrains, tels que les terrains résidentiels, il est préférable d'arracher l'herbe à poux dès que vous la voyez. Vous pouvez effectuer l'arrachage :

- à la main;
- en déracinant la plante avec un outil de jardinage, par exemple une binette.

Pour les grands terrains

Sur les terrains de plus grandes dimensions, vous pouvez tondre la plante à l'aide d'une tondeuse à gazon. Pour obtenir de meilleurs résultats, tondez l'herbe à poux 2 fois par année, à la mi-juillet et à la mi-août, afin de réduire au maximum la quantité de pollen qui est libérée.

L'arrachage et la tonte sont 2 méthodes rapides et efficaces pour supprimer l'herbe à poux de votre terrain. Vous pouvez jeter les plantes arrachées ou coupées avec les ordures. Il n'est pas recommandé de les mettre dans le compost, car les graines d'herbe à poux peuvent le contaminer.

Empêcher l'herbe à poux de pousser

L'herbe à poux pousse difficilement dans les pelouses fournies et fertiles. Pour limiter la présence de l'herbe à poux, vous pouvez :

- utiliser du paillis ou des plantes couvre-sol aux endroits où il n'y a pas de pelouse;
- améliorer la qualité du sol avec un terreau ou de l'engrais;
- ensemencer le terrain ou y planter d'autres végétaux.

Vous pouvez également consulter un conseiller dans un centre jardin pour connaître les produits les mieux adaptés pour empêcher l'herbe à poux de pousser sur votre terrain.

PROJET ENTOUR'ÂGE (ITMAV)

Depuis le 1^{er} Avril 2016, une intervenante de milieu pour les aînés œuvre sur le territoire de la MRC des Basques. Le projet Entour'ÂGE est une initiative de Travail de Milieu auprès des Aînés en situation de Vulnérabilité (ITMAV) offerte par le Secrétariat aux aînés. Le projet-pilote a pris forme à St-Éloi en Janvier 2016 par l'embauche d'une intervenante de milieu pour répondre à différents besoins exprimés par les aînés de l'endroit. Suite à un rapport probant le projet Entour'ÂGE a été reconduit jusqu'en mars 2017 sur tout le territoire de la MRC. Pour de plus amples informations ou pour communiquer avec moi : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/itmav/Pages/index.aspx> Madone Denis Intervenante de milieu 418-750-9252 ou par courriel entourage@globetrotter.net.

PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis **8 août, 12 septembre et le mardi 11 octobre** à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. *Bienvenue à tous !*